

Public Sénat, 2 avril 2021

Séparatisme : le Sénat veut dissoudre les associations qui organisent des réunions non-mixtes



Le Sénat a adopté, jeudi soir, un amendement LR au projet de loi séparatisme, visant à autoriser la dissolution des associations qui organisent des réunions non-mixtes. Si une grande partie de la gauche du Sénat a voté cet amendement, elle s'est désolidarisée de son motif qui visait directement l'Unef.